

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 11 mai 2009 au Chalet Multi-Services, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-05-074

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2009;
4. Adoption du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
5. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 173 106,67 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2009;
8. Demandes d'appui au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - a) Sylviculture La Vérendrye inc.;
 - 1) Volet II (travaux déjà complétés);
 - 2) Volet II (travaux à faire);
 - b) Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;
9. Adoption du règlement d'emprunt No 09-111 pour la pose de traitement de surface : chemin Ceinture du Lac;
10. Communication Abitibi-Ouest;
11. Avis de motion pour modification au règlement No 03-029 relatif au stationnement;
12. Projet à Hydro-Québec;
13. Dossier Raymond Duquette (Marcellin Paul);
14. Dépôt du projet biblio au MCCQ;
15. Dépôt du rapport budgétaire :
 - a) Comité intermunicipal de gestion des déchets;
 - b) Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
16. Résumé de la rencontre avec Norbord La Sarre;
17. Questions diverses :
 - a) Soumissions pour le projet macadam sur le chemin de la Ceinture du Lac;
 - b) Hôtel de ville :
 - 1) Aliénation au domaine public;
 - 2) Adresse de la nouvel hôtel de ville;
 - c) Demandes de la Fabrique;
 - d) Location du garage municipal;
18. Rapport des comités;

19. Période de questions;
20. Information du directeur général;
21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9, 10, 15a), 15b), 16 et 20 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-05-075

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2009 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-076

4. **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu à l'unanimité :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'année 2008 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, monsieur Sylvain Trudel de la firme Samson Bélair Deloitte et Touche.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-077

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 173 106,67 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **Correspondance reçue et envoyée d'avril 2009**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'avril 2009.

8. **Demande d'appui au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II**

2009-05-078

a) 1) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE La Sylviculture LaVérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont déjà été complétés et qu'ils consistaient à faire de l'égagage de plantation (V2-2008-36 et V2-2008-21);

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer les projets présentés et déjà complétés par Sylviculture LaVérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-079

a) 2) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE La Sylviculture LaVérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE les projets demandés est pour du dégagement de plantation ainsi que de l'élagage de plantation sur différents lots sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ces projets ne contreviennent à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer les projets présentés par Sylviculture LaVérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-080

b) **APPUI AU PROJET DE SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE la Société Sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE les projets demandés sont pour l'élagage de plantation, de construction de chemin et de drainage sur différents lots sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer les projets présentés par Société Sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-081

11. **AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 03-029 RELATIF AU STATIONNEMENT**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour apporter des modifications au règlement relatif au stationnement.

2009-05-082

12. **PROJET À HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, Hydro-Québec met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Macamic en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

- QUE : La Ville de Macamic accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel Mieux consommer ».
- QUE : La Ville de Macamic soumet le projet « Enrichir notre bibliothèque ».
- QUE : La Ville de Macamic désigne monsieur Rock Morin, conseiller et madame Ginette Labbé, responsable de la bibliothèque comme responsables de ce projet et comme ceux qui accompagneront Hydro-Québec au cours de cette campagne.
- QUE : La Ville de Macamic autorise monsieur Daniel Rancourt, maire ou monsieur Denis Bédard, directeur général ou madame Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tout document ou formulaire donnant effet à la présente résolution.
- QUE : La Ville de Macamic soit autorisée à recevoir le paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Enrichir notre bibliothèque ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-083

13. **DOSSIER RAYMOND DUQUETTE (MARCELLIN PAUL)**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

- QUE : La propriété de monsieur Marcellin Paul sise au 759, Rang 2 et 3 Ouest, Macamic, secteur Colombourg, devra se conformer au règlement Q.2, r.8) pour les installations septiques et qu'il bénéficiera d'un délai maximal jusqu'en septembre 2010 pour réaliser ses travaux.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-084

14. **DÉPÔT DU PROJET BIBLIO AU MCCQ**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

- QU' : Une demande d'aide financière soit déposée au MCCQ (aide aux immobilisations, programme diapason) dans le cadre du projet de construction de l'immeuble qui abriterait la nouvelle bibliothèque municipale de Macamic.
- QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tous les documents requis et nécessaires se rattachant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Questions diverses :**

2009-05-085

a) **SOUMISSION POUR LE PROJET MACADAM SUR LE CHEMIN DE LA CEINTURE DU LAC**

Soumissions reçues :

Franroc, Division de Sintra inc.	183 320,46 taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	184 168,83 taxes incluses
Construction DJL inc.	240 491,47 taxes incluses

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retienne la soumission de Franroc, Division de Sintra inc. pour la réalisation de la pose de traitement de surface double de la chaussée chemin Ceinture du Lac sur une longueur de 4.250 km, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la Ministre des Affaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

b) **Hôtel de ville :**

2009-05-086

1) **ALIÉNATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'immeuble situé au 1, 7^e Avenue Ouest en la ville de Macamic et qui servait d'hôtel de ville soit aliéné du domaine public afin que celui-ci soit vendu de gré à gré à la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-087

2) **ADRESSE DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le nouvel hôtel de ville de Macamic est situé au 70, rue Principale à Macamic, Québec, J0Z 2S0, et ce, depuis le 24 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-088

c) **DEMANDE DE LA FABRIQUE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La municipalité accepte pour l'année 2009 d'effectuer le balayage (une fois) de la cour de l'église et du presbytère de la Fabrique Saint-Jean l'Évangéliste.

Adoptée à l'unanimité.

2009-05-089

d) **LOCATION DU GARAGE SITUÉ AU 14, 7^E AVENUE EST**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic signe un bail de location d'une durée de un (1) an avec le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales au Centre Saint-Jean pour la location du garage situé au 14, 7^e Avenue Est au montant de 840 \$ par mois plus taxes. L'électricité, le chauffage et le déneigement seront à la charge du locataire et ce dernier devra fournir à la Ville une preuve d'assurance locative.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne fait rapport de la dernière réunion de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

19. **Période de questions**

Aucune question.

2009-05-090

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 25 mai 2009. Il est 21 heures.